



Pseudo attouchement sur une dolescente

Par Visiteur

Bonjour

mon conjoint a un fils avec son ex.

Ils se sont séparés il y a environ 5 ans.

Ils ont vécu environ 7 ans ensemble et mon conjoint s'est occupé pendant cette période des 2 enfants de son ex(garçon et fille) avant qu'ils en aient un ensemble

cela n'allait plus avec son ex et un soir,samantha en pleine adolescence(14_15 ans) la fille de son ex, déclare que mon conjoint lui a un jour touché les seins.(sur ses habits)

mon conjoint s'explique et dit avoir peut être effectivement un jour effleuré sa poitrine par accident mais samantha affirme et rajoute que depuis ce moment elle est troublée avec les garçons.suit la séparation et mon conjoint et son ex, se partagent la garde de leur fils(et ceci sans jugement).

depuis nous avons appris que samantha fréquentait déjà les garçons à cet époque(elle se confiait souvent à la soeur de mon conjoint car peu de différences d'âge entre eux.

aujourd'hui samantha vit en couple et nous l'avons rencontré plusieurs fois(elle m[^]ême venu chez nous pour récupérer le fils de mon conjoint et ne montre aucun signe de quelqu'un de "traumatisée".

mon problème aujourd'hui est que nous avons un enfant et vu que nous gardons mon beau fils assez souvent, j'ai souhaité avoir 1 partage des allocations familiales et des impôts (mon conjoint paie 110 euros par mois de pension) nous avons mon beau fils les mardi soir, les vendredi soir au dimanche soir et quasiment la moitié de toutes les vacances scolaires, surtout que son ex ne vas plus rien toucher, son plus grand ayant presque 20 ans et que cela ne lui coûte rien.Sauf que quand mon conjoint lui a demandé, elle lui a dit d'aller voir le JAF,que ce n'est pas une garde alternée officielle et mon conjoint a trop peur que cette affaire ressorte, qu'on lui demande plus de pension alimentaire, qu'il ne voit plus son fils .mon conjoint déclare être innocent de l'"attouchement" mais vit dans la peur qu'elle utilise cet argument à son gré et de ce fait ne cherche pas les ennuis et dit bien souvent "amen" à son ex, par peur de ne plus voir son fils et d'avoir des ennuis judiciaires.je ne suis pas d'accord avec cela surtout que son ex n'est pas toujours clean dans l'éducation de son fils(elle est parti 2 années de suite au maroc sans trop se soucier de qui gardera son fils et là dans ces cas là elle fait appel à nous)ce n'est pas normal qu'elle est le beurre et l'argent du beurre (la pension, la caf , la charge aux impôts)et qu'elle puisse "faire peur" à mon conjoint.voilà

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Il est bien évident que puisque la garde de l'enfant ainsi que le montant de la pension alimentaire n'étant pas fixés par le juge tout peut changer du jour au lendemain.

En toute honnêteté si votre compagnon n'a rien à se reprocher il devrait saisir le JAF surtout que les attouchements supposés n'ont pas été faits sur son fils mais sur la fille de sa conjointe. Par ailleurs si aucune plainte n'a été déposée, l'argument de la mère n'aura pas vraiment de valeur et il s'agira de sa parole contre celle de votre compagnon.

Cordialement